

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 21 DECEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION : 15 décembre 2017

N°2017-09-13

Conseillers en exercice : 63
Conseillers titulaires et suppléants présents : 50
Conseillers votants : 49
Dont pouvoirs : 5

Pour : 49
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2017 et le 21 décembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Coteaux du Blanzacais, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT, Président.
Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Jean-Luc MARRAUD remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal - **BAIGNES** : M. DELETOILE Gérard, Mme BOUCHER-PILARD Maryse - **BARBEZIEUX** : M. MEURAILLON André, M. CHAUVIN Thierry, M. DELATTE Benoît, Mme GARD Patricia, M. BUZARD Laurent, M. BOBE Philippe - **BARRET** : M. CHATELLIER Dominique, M. PROVOST Jean-Jacques - **BERNEUIL** : Mme IMBERT Pascale - **BORS DE BAIGNES** : M. JOLLY Patrick - **BRIE SOUS BARBEZIEUX** : M. ELION Jean-Pierre - **BROSSAC** : M. MAUDET Didier - **CHALLIGNAC** : M. TUTARD Christophe - **CHAMPAGNE-VIGNY** : M. SAUMON Gérard - **CHANTILLAC** : M. MARRAUD Jean-Luc - **CHILLAC** : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène - **CONDEON** : Mme FOUASSIER Véronique - **COTEAUX DU BLANZACAIS** : Mme GRENOT Marie-Pierre - **ETRIAC** : M. MASSE Bernard - **GUIMPS** : M. RAVAIL Pierre - **LACHAISE** : M. BLUTEAU Jacky - **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques - **LAGARDE SUR LE NE** : M. DESMORTIER Joël - **LE TATRE** : M. DESSE Bernard - **MONTMERAC** : M. BERGEON Frédéric, M. MOUCHEBOEUF Michel - **ORIOLES** : Mme LAGARDE Isabelle - **PASSIRAC** : M. de CASTELBAJAC Dominique - **PERIGNAC** : M. MONTENON Thierry - **REIGNAC** : Mme BELLOT Marie-Claude, M. DEAU Loïc - **SAINT-AULAIS** : M. HUNEAU Patrick - **SAINT-BONNET** : M. GERVAIS Philippe - **SAINT-FELIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire - **SAINT-PALAIS DU NE** : M. DUBROCCA Ailain - **SAINTE-SOULINE** : M. GOHIN Christian - **SALLES DE BARBEZIEUX** : M. VARENNE Michel - **TOUVERAC** : Mme DUMONTET Jocelyne - **VAL DES VIGNES** : M. MONNET Lionel, M. DECELLE Guy, M. BARBOT Jean-Pierre.

Pouvoirs :

Mme LELIEVRE Dominique (Barbezieux) a donné pouvoir à M. DELATTE Benoît (Barbezieux).
Mme AUTHIER-FORT Claire (Barbezieux) a donné pouvoir à M. CHAUVIN Thierry (Barbezieux).
Mme SWISTEK Florence (Barbezieux) a donné pouvoir à M. MEURAILLON André (Barbezieux).
M. MAURICE Jacky (Bécheresse) a donné pouvoir à M. SAUMON Gérard (Champagne-Vigny).
M. VERGNION Philippe (Val des Vignes) a donné pouvoir à Monsieur DECELLE Guy (Val des Vignes)

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy, M. BOUTIN Christian, Mme MONTAUT Martine, M. TESTAUD Alain, M. PETIT Bernard, M. FAURE Jean-Marie.

Etaient excusés :

Mme HUGUET Séverine, M. CHAPUZET Jean-Paul, Mme GARNEAU Janine, M. MAUGET Bernard, M. GUILLON Jean-Jacques, M. BONNAUD Pascal, Mme PARIS Marie-Nicole, Mme ROCHAIS Anne-Marie, Mme MONNEREAU Françoise, M. RAUTUREAU Jean-Michel, M. HUGUES Jacky, Mme POIRIER Sylvie.

N° 13 - Objet : Revalorisation du coût journalier du transport Touvérac - Le Tâtre en régie CdC4B

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président en charge des affaires scolaires et de l'enfance jeunesse.

Monsieur le Vice-Président rappelle que, depuis le 1^{er} septembre 2017, le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine est devenu organisateur de 1^{er} rang des transports scolaires.

Auparavant, le Conseil départemental, par l'intermédiaire de sa commission permanente, avait proposé le 9 septembre 2016 d'indexer les tarifs des services exploités par des régies communales ou intercommunales selon les modalités retenues pour les services de transport scolaire faisant l'objet d'un marché public, afin de suivre l'évolution des coûts de fonctionnement (charges de personnel, gasoil,...).

Aussi, les tarifs journaliers, pour le transport scolaire en régie, valable pour l'année scolaire 2016/2017, ont été augmentés de 0,31% en référence à la formule d'indexation prévue à l'article 6.3.3 du CCAP des marchés de transport.

Par délibération en date du 11 mai 2017, le conseil communautaire, tenant compte de l'achat d'un nouveau bus et du calcul du coût réel de la régie (en prenant compte les charges d'entretien, d'assurance, de personnel et d'amortissement), avait adopté un coût réel journalier de 113,69 €.

Parallèlement, à compter de la rentrée scolaire 2017/2018, le trajet Touvérac – Le Tâtre (porte à porte et navette) a évolué de 57.5 km à 66.6 km le lundi, mardi, jeudi, vendredi, et à 60.7 km le mercredi. Ce qui représente une moyenne de 65.39 km/jour.

Par conséquent, le coût du transport journalier à prendre en compte pour le calcul des subventions versées par le Conseil régional à partir du 1^{er} septembre 2017 est de 129.28 €, au lieu de 113.69 €, comme l'indique le tableau ci-dessous :

	Paramètres d'évolution	Km journaliers	<i>Calcul du relèvement</i>	Coût journalier
2017 - 2018		57,5		113,69
2017 - 2018	Augmentation du circuit de 9,1 km/j le LMJV et de 3,2km/j le mercredi	65,39		129,28

Dans le cadre de la régie communautaire de transport assurant le ramassage scolaire sur la ligne Touvérac - Le Tâtre, Monsieur le Vice-Président propose d'appliquer le tarif précédemment exposé, à compter du 1^{er} septembre 2017 et précise que le montant de la subvention versée par le Conseil régional suit les évolutions de tarifs.

Ouï cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- valide l'évolution de la régie de transport de Touvérac-Le Tâtre appliquée à la variation kilométrique du circuit pour déterminer le coût du service, à compter du 1er septembre 2017 par effet rétroactif ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

La dépense sera imputée à l'article 6247 du budget affaires scolaires.

La recette sera imputée à l'article 7473 du budget affaires scolaires

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-Préfecture le : **22 DEC. 2017**.....
Publié ou notifié le : **22 DEC. 2017**.....
Touvérac, le **22 DEC. 2017**.....

Pour extrait conforme,
Touvérac, le 22 décembre 2017
le Président,
Jacques CHABOT.

Par délégation,
François MONTEZIN
Directeur



